

Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1 – Formation Initiale)

OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'Agent de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois), et d'obtenir le diplôme SSIAP 1 à l'issue de l'examen.

CONTENU

- Le feu et ses conséquences
 - ✓ Le feu.
 - ✓ Comportement au feu.
- Sécurité incendie
 - ✓ Principes de classement des établissements.
 - ✓ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
 - ✓ Desserte des bâtiments.
 - ✓ Cloisonnement d'isolation des risques.
 - ✓ Evacuation du public et des occupants.
 - ✓ Désenfumage.
 - ✓ Eclairage de sécurité.
 - ✓ Présentation des différents moyens de secours.
- Installations techniques
 - ✓ Installations électriques.
 - ✓ Ascenseurs et nacelles.
 - ✓ Installations fixes d'extinction automatique.
 - ✓ Colonnes sèches et humides.
 - ✓ Système de sécurité incendie.
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
 - ✓ Le service de sécurité.
 - ✓ Présentation des consignes de sécurité et main courante.
 - ✓ Poste de sécurité.
 - ✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
 - ✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction.
 - ✓ Appel et réception des services publics de secours.
 - ✓ Sensibilisation des occupants
- Concrétisation des acquis
 - ✓ Visites applicatives.
 - ✓ Mise en situation d'intervention.

PUBLIC CONCERNE

- Personnes postulant à un emploi d'Agent de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public ou en Immeuble de Grande Hauteur devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005.
- ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011.

Modalités

Pré-requis

Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé).

- ✓ SST,
- ✓ Aptitude physique attestée.

Profil des intervenants

Formateur qualifié

Responsable pédagogique

Sébastien GUILLOIS

Moyens pédagogiques

Salle de formation

Equipements à mettre à disposition :

- ✓ Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le Préfet.
- ✓ Site d'examen validé par le président du jury.

Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis

Contrôle continu

Dates de formation

Variables selon la demande du client

Durée

67 heures, soit 10 jours

Lieu

Plate-forme technique AI FORMATION ou site client conforme

Sanction de la formation

Attestation de formation

Diplôme SSIAP 1 en cas de réussite à l'examen final sous l'autorité d'un jury officiel.